

d'employés de l'Etat déjà en fonctions. Je ne crois pas que le Gouvernement agisse bien sagement sous ce rapport, et je désire m'y opposer. Je désire encore m'opposer à l'article 3 qui édicte que les membres seront nommés par le gouverneur en conseil et resteront en fonctions, durant bonne conduite, pendant dix ans. J'ai eu l'intention, et le ministre de la Marine en était prévenu, de proposer un amendement à l'effet de biffer, à la cinquième ligne, tous les mots de l'article après les mots "gouverneur en conseil", et de les remplacer par les suivants "et restent en fonctions durant bon plaisir". Je ne vois pas pourquoi, dans un bill de cette sorte, trois individus seraient nommés pour une période déterminée quand la commission devrait exercer ses fonctions durant bon plaisir. Le ministre de la Marine n'est nullement certain lui-même si les trois commissaires qu'il choisira...

L'hon. M. HOWE: Sur un fait personnel, je demanderai à l'honorable député comment il peut savoir ce que je pense?

M. WALSH: Je vais m'exprimer ainsi: même le ministre de la Marine pourrait fort bien faire erreur sur le choix de ceux qui composeront la commission. Ces commissaires seront nommés, ce semble, pour dix ans. Mais ces mêmes personnes pourraient ne pas paraître acceptables à une autre administration qui, d'ici là, prendrait le pouvoir; il faudrait alors que la Chambre adopte une loi pour les remercier de leurs services. Nous éprouvons aujourd'hui la même difficulté relativement au conseil des régisseurs de nos chemins de fer. Les membres sont nommés pour une période fixe, et le ministre des Chemins de fer désire aujourd'hui sans doute qu'il en soit autrement. Dans le hansard de 1931 nous voyons l'attitude qu'a prise alors le premier ministre actuel lui-même (M. Mackenzie King). En termes non équivoques il a protesté contre la nomination de ces commissaires pour une période fixe. Je ne lirai pas son discours, très élaboré et que l'on trouvera à la page 2661 du hansard du 16 juin 1931. Il a protesté hautement contre la nomination semblable de commissaires du genre de ceux-ci, et voilà que le Gouvernement qu'il dirige présente une mesure du même genre. Je demande pourquoi il en serait ainsi. Je m'oppose fortement à la nomination par la Chambre de certains commissaires pour une période de dix ans, nominations qui lient le présent Gouvernement et les futurs gouvernements qui pourraient exercer le pouvoir pendant cette période.

L'hon. M. DUNNING: Certes, voilà du nouveau.

Le très hon. M. BENNETT: C'est du premier ministre actuel.

M. WALSH: Je fais allusion aux remarques faites à la Chambre en 1931 par le présent chef du Gouvernement, lorsqu'il a protesté comme nous le faisons actuellement contre des nominations comme celles que se propose de faire ce soir la Chambre. On y voit la preuve que l'aspect des choses change suivant que l'on siège d'un côté ou de l'autre dans la Chambre. Si comme je l'espère, je siège un jour à la droite de M. l'Orateur, je voudrais bien alors ne pas me rendre coupable d'une telle volte-face à propos d'une question du même ordre.

Mentionnons une omission du projet de loi. Le ministre même, sauf erreur, a indiqué son intention de nommer des directeurs de ports, soumis à l'autorité de la commission. Il n'en est pas question dans le bill. Ce texte devrait mentionner ces postes et en définir clairement les attributions, vu la si grande importance de la mesure pour certaines régions du Canada, en particulier pour celle dont je suis le représentant, et l'intérêt du changement que constituerait la nomination de tels directeurs. Il n'en est pas question dans le projet de loi, où, par conséquent, aucune attribution n'est spécifiquement définie. Le ministre de la Marine a-t-il oublié ce détail? L'a-t-on omis de propos délibéré pour quelque motif particulier ou singulier? Je ne puis sonder les profondeurs de sagacité qui constituent le fondement même du bill, mais la Chambre a droit d'exiger que l'intégrité de nos ports jouisse de meilleures garanties qu'en offre le projet à l'étude.

Je me préoccupe de l'avenir du port de Montréal. Certaines dispositions de la mesure et certaines omissions finiront par compromettre la situation de ce port. Je regrette qu'il n'y ait pas plus de députés de l'île de Montréal dans la Chambre. J'aurais aimé à les entendre dire s'ils considèrent la mesure, dans sa forme actuelle, comme satisfaisante et sans aucun danger pour l'avenir de notre grand port national. Si le bill à l'étude fait courir des dangers à Montréal, comme je le crois, l'existence de la nation en souffrira jusqu'à un certain point. Je tiendrais pour digne d'attention un projet tendant à confier la gestion des ports canadiens à une commission indépendante. Tel n'est pas l'objet du bill. C'est son but apparent, mais, en réalité, on veut centraliser toute l'autorité entre les mains d'un seul homme. Pour ma part, je ne voudrais pas confier le sort du port de Montréal même au ministre actuel de la Marine, pour qui j'ai la plus grande estime. On ne devrait pas confier à un seul homme, surtout à un homme qui s'occupe si activement de politique, la